

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/10**

L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
24/02/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF. Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

OBJET: ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Lecture faite par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 2 février 2017.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/11



L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
24/02/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF. Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

OBJET: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 107,
VU le décret 2016-841 du 24/06/2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
VU la Commission de Finances du 25 février 2017
VU le rapport 2017 sur les orientations budgétaires de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix Pour et 2 Abstentions (Mme POYER, M. LUZI)
➤ **PREND ACTE** du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 Ville présenté dans l'annexe ci-jointe.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS



**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/12**

L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
24/02/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF. Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

OBJET: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 107,
VU le décret 2016-841 du 24/06/2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
VU la Commission de Finances du 25 février 2017
VU le rapport 2017 sur les orientations budgétaires de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 Assainissement présenté dans l'annexe ci-jointe.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)

2017/039..



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/13

L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
24/02/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

**OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
AUPRES DU DEPUTE JACQUES MYARD**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église Saint-Vincent,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès du Député Jacques MYARD pour les travaux de restauration de l'église Saint-Vincent (deuxième tranche d'un montant de 312.764,40 € H.T.).



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)

2017.040.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2017/14

L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
24/02/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF. Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

**OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
AUPRES DU SÉNATEUR ALAIN GOURNAC**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église Saint-Vincent,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Alain GOURNAC pour les travaux de restauration de l'église Saint-Vincent (deuxième tranche d'un montant de 312.764,40 € H.T.).



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)

2017/Q.H.A.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2017/15

L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
24/02/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF. Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

OBJET: CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTIONS FONCIERES AVEC LA SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Île-de-France)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L143-3
VU le Code Rural,
VU la convention de surveillance et d'interventions foncières proposée par la SAFER,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix Pour et 3 Abstentions (M. IMHOFF, M. AYACHE, Mme POYER)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la SAFER, la convention de surveillance et d'interventions foncières
- **DIT** que la convention est renouvelable tacitement tous les ans.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° 2017/16

**L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures**

**DATE DE
CONVOCAION
24/02/2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017**

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

**DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29**

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

OBJET: DÉLÉGATIONS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n° 2014/38 du 15 mai 2014 portant sur la délégation du Conseil Municipal au Maire ;

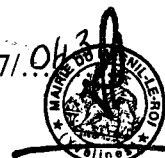
CONSIDÉRANT les attributions dont le Maire peut-être chargé par délégation de l'assemblée délibérante ;

CONSIDÉRANT que sauf dispositions contraires, les décisions peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** charger Monsieur le Maire par délégation, pendant la durée du présent mandat, pour les compétences énumérées ci-après :
- **CHARGE** Monsieur le Maire pour toute la durée de son mandat :



- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° Néant ;
- 3° De procéder dans les limites fixées par le budget primitif, le budget supplémentaire et les budgets annexes, à la réalisation, la modification des emprunts destinés au financement des investissements prévus par ces budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 dans la limite de 1.500.000 euros (un million cinq cent mille euros) ;



16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- en première instance,
- à hauteur d'appel et au besoin en cassation,
- en demande ou en défense,
- par voie d'action ou par voie d'exception,
- en procédure d'urgence,
- en procédure au fond,
- devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 100.000 euros (cent mille euros) ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° Néant ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 1.000.000 euros (un million d'euros) ;

21° Néant ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° Néant ;

26° Néant ;

27° Néant ;

28° Néant.

2017/045...



➤ **DIT** que :

- Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal en application de l'article L2122-23 ;
- En cas d'absence du maire, celui-ci peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18.

➤ **DIT** que les autres dispositions restent inchangées.

Cette délibération est prise à **l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° 2017/17



L'an deux mil dix-sept
Le deux mars à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCACTION
24/02/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24/02/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF. Monsieur Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
07/03/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, Mme HATIER à M. AYACHE, Mme HALOT à M. CASERIS, M. ROBERT à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS, M. LUZI à Mme POYER

VOTANTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ROUYERE

**OBJET: ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIERE
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES FRANCILIENS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter l'aide financière de l'association des Maires franciliens pour un montant de 2.000 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Serge CASERIS